

objet : autorisation de prélèvement de
naissains et juvéniles d'huîtres creuses

DIRM NAMO/DPA/URDP

N/Ref :E15/013

Dossier suivi par Alain Biseau

Lorient, le 22 janvier 2015

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de Lorient
8, rue François Touleec
56100 Lorient
France

téléphone 33 (0)2 97 87 38 00
télécopie 33 (0)2 97 87 38 01
<http://www.ifremer.fr>

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

Madame,

Par courriel du 14 janvier, vous sollicitez l'avis de l'Ifremer sur la reconduction du dispositif encadrant les autorisations spéciales de prélèvements de naissains et juvéniles d'huîtres creuses au bénéfice des entreprises ostréicoles et de pêche à pied professionnelle touchées par des phénomènes de surmortalités et fixant les conditions d'exercice de ces prélèvements en Bretagne.

Nous n'avons pas de remarques supplémentaires à celles formulées dans l'avis rendu le 21 novembre 2013 préalablement à la mise en place de ce dispositif.

En conséquence, l'Ifremer donne un avis favorable à la reconduction de ce dispositif.

Nous vous prions d'agrèer, Madame, l'expression de nos sincères salutations.

Responsable de station